

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Christian RIOU (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°13), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Jacqueline DEVOS, Alain MILON, Thierry ROUX, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI s'interroge sur les décisions municipales n° 2022_12_06, 2022_12_14, 2022_12_15 et 2022_12_16 relatives à des contentieux d'urbanisme dont deux sont situés route de Châteauneuf-du-Pape.

Monsieur le Maire lui répond que les recours en matière d'urbanisme sont fréquents et s'inscrivent en l'espèce dans un cadre juridique bien connu (jugement précédemment rendu).

S'agissant de la décision municipale n° 2022_12_17, David BELLUCCI demande quelles sont les différences entre cette décision municipale et la prestation existante menée par la société Dalkia.

Sylviane FERRARO indique que la prestation attribuée à la société Dalkia concerne l'optimisation du système de chauffage existant, alors que la décision municipale concerne, en l'espèce, une prestation consistant à auditer les consommations énergétiques des bâtiments les plus énergivores.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2022

Commission finances en date du 10 janvier 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Hélène TRINQUET demande s'il existe un plan global d'acquisitions sur le long terme.

Monsieur le Maire lui répond que les acquisitions se font en fonction des opportunités ; elles portent prioritairement sur le centre-ville.

Hélène TRINQUET s'interroge sur l'existence d'une stratégie définie dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative ; le secteur de Marie Rivier faisant l'objet d'une attention particulière.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2022.

PRECISE qu'il sera intégré au compte administratif 2022 de la ville.

Adopté à l'unanimité

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COUNFRAIRIE DI MAINTENEIRE SANT JAN FLAMO DOU CANIGOU EN VAUCLUSO

Commission finances en date du 10 janvier 2023

Rapporteur : Vanessa ONIC

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la COUNFRAIRIE d'un montant de 4000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 sur l'imputation 65748.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

5. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE (C.D.A.D)

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 11 janvier 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Bernard RIGEADE comme suppléant en cas d'absence de Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein du GIP en tant que membre associé.

Adopté à l'unanimité

6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE (C.D.A.D).

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 11 janvier 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention au titre de l'année 2023 au CDAD d'un montant de 3 000 euros

DIT que les crédits sont prévus au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 286300-6574

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

7. AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL INTERMITTENT DU SPECTACLE PAR LE DISPOSITIF GUSO (GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL)

Commission Culture du 03 janvier 2023

Rapporteur : Cyrille GAILLARD

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions de recrutement des artistes assurant les spectacles rémunérés au cachet, pour un montant maximum de 10 000 € TTC (GUSO compris) pour 3 ans, de 2023 à 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge et à signer tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

8. ORGANISATION DU 36EME CONGRES EUROPEEN DES FEUX DE LA SAINT JEAN SUR LA COMMUNE DE SORGUES

Commission Culture en date du 03 janvier 2023

Rapporteur : Magali CHARMET

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la tenue de cette manifestation sur la commune

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cet évènement.

Adopté à l'unanimité

9. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE RENCONTRE ET DEUX CONCERTS AUTOUR DES MUSIQUES ACTUELLES

Commission Culture en date du 03 janvier 2022

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour deux concerts autour des musiques actuelles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 2 emplois non permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA CAP SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET demande s'il faut ajouter ce salaire à la subvention attribuée à CAP Sorgues.
Monsieur le Maire lui indique que oui, au titre des charges supplétives.*

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition auprès de l'Association CAP Sorgues d'un agent de la Ville de Sorgues.

Prend acte

12. REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN INTERVENANT EXTERIEUR : DEPLACEMENT SUR PARIS (CONGRES AMF) POUR LA REMISE DU PRIX DE MEILLEUR PROJET DE VILLE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge le déplacement et l'hébergement de Monsieur Van Son Muonghane.

DIT que les crédits nécessaires à cette prise en charge seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

POINT AJOUTÉ LORS DE LA SEANCE

13. MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES BUS 23 ET 9 PLACES A L'ASSOCIATION ASSER

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à titre gratuit pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 les bus 23 et 9 places à l'association ASSER

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2 ne prenant pas part au vote (Serge SOLER, Cindy CLOP)

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET demande si la commission d'accessibilité a rendu son rapport annuel.
Monsieur le Maire précise que cette commission relève de la CASC, et que par ailleurs, tous les projets, notamment ceux liés à la voirie, prennent en compte les problématiques d'accessibilité.
- 2) Hélène TRINQUET demande ce qu'il en est des travaux réalisés sur le bâtiment du « XX^{ème} siècle » dans le cadre des procédures de péril.
Monsieur le Maire lui répond qu'une partie des travaux a été réalisée, et que le reste est en cours.
- 3) Hélène TRINQUET demande s'il existe un budget dédié à la formation des élus.
Monsieur le Maire répond que 11 000 € sont budgétés chaque année et qu'il importe de se rapprocher de la Direction des Ressources Humaines pour plus d'informations.
- 4) Hélène TRINQUET demande si l'EHPAD de Sorgues a été contrôlé et dans l'affirmative, si le rapport établi peut lui être transmis.
Monsieur le Maire lui répond que oui sur le principe.

- 5) David BELLUCCI évoque la situation des commerces en difficulté et notamment le secteur de la boulangerie et les commerces situés avenues Jaurès et Floret, dans le cadre des travaux réalisés par Rhône Ventoux. Il rappelle l'augmentation en 2 ans de près de 10% de la fiscalité locale. Enfin, il demande si la Ville envisage de voter des subventions aux petits commerces en péril.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation de la fiscalité locale n'est pas du fait de la Ville, mais est consécutive à la revalorisation des bases locatives définies à l'échelle nationale.

Il rappelle par ailleurs avoir précisé aux commerces en question les dispositifs d'accompagnement existants. S'agissant des travaux avenues Jaurès et Floret, Monsieur le Maire indique qu'ils ne relèvent pas de la Ville, mais du syndicat Rhône Ventoux ; ces travaux permettant d'assurer l'adduction d'eau sur l'ensemble du territoire couvert par Rhône Ventoux.

Rhône Ventoux dispose de procédures d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux, à l'instar de ce qu'a fait la Ville route d'Entraigues et rue Ducrès.

- 6) David BELLUCCI demande si les dommages causés à la balayeuse louée par la CASC à l'entreprise Sarom ont bien été facturés à l'entreprise.

Cyrille GAILLARD confirme que les réparations ont été facturées à l'entreprise.

- 7) David BELLUCCI interroge Stéphane GARCIA concernant la nature des équipements choisis dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du gymnase Coubertin, notamment le chauffe-eau et la station de relevage.

Stéphane GARCIA lui répond qu'il importe de se renseigner auprès des services techniques de la Ville pour ce type d'informations.

- 8) David BELLUCCI interroge Monsieur le Maire quant à son positionnement relatif à la réforme en cours des retraites.

Monsieur le Maire indique que ce type de question ne relève pas de la compétence du Conseil municipal.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 24/02/23

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA